

## Nouvelles pratiques sociales



### Présentation du dossier

Yves Vaillancourt

Volume 8, Number 2, Fall 1995

Les pratiques sociales des années 60 et 70

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301326ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301326ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

#### ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Vaillancourt, Y. (1995). Présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(2), 33–45. <https://doi.org/10.7202/301326ar>



# Le dossier : LES PRATIQUES SOCIALES DES ANNÉES 60 ET 70

---

## Présentation du dossier

*Yves VAILLANCOURT  
Département de travail social  
Université du Québec à Montréal*

### **INTRODUCTION : UN DOSSIER ALIMENTÉ PAR UN PROJET DE RECHERCHE EN COURS**

Nous avons eu l'occasion à diverses reprises, dans des textes récents, y compris dans l'éditorial de ce numéro, de revenir sur notre diagnostic concernant la période de mutations profondes que nous vivons sur le plan des politiques et des pratiques sociales au Québec et ailleurs, dans un contexte marqué par la crise de l'emploi et de l'État-providence. Avec d'autres, nous avons affirmé que l'heure était venue pour les progressistes de travailler activement à la définition d'un nouveau contrat social, d'un nouveau modèle de développement social qui se distinguera à la fois de celui que nous proposons hier à l'époque des Trente Glorieuses et de celui que proposent aujourd'hui les tenants de la voie néolibérale. Or, pour définir un nouveau contrat social, nous avons besoin de tirer des enseignements de l'histoire récente de nos politiques et pratiques sociales. C'est ce qui nous amène dans le présent dossier à nous pencher sur certains fragments des pratiques sociales des années 60 et 70 au Québec.

Les pièces de ce dossier sur les pratiques sociales des années 60 et 70 au Québec, de même que l'entrevue avec Louis Beaupré, ont été

produites par des collaborateurs et des collaboratrices impliqués dans un projet de recherche intitulé : « 30 ans de développement des pratiques en travail social au Québec (1960-1990) ». Cette recherche, réalisée sous notre direction, a été amorcée au cours de l'année 1992-1993 et s'étend sur une période de quatre ans, ce qui veut dire qu'elle se termine au cours de l'année 1995-1996. Elle a été soutenue financièrement par le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), par le Fonds de développement académique du Réseau (FODAR) de l'Université du Québec (UQ) et par quelques-unes de ses constituantes. Elle implique la participation d'une quinzaine de chercheurs et de quelques assistants de recherche appartenant à neuf régions administratives, à sept universités québécoises et à un Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)<sup>1</sup>. En s'appuyant sur des sources documentaires et sur environ 400 entrevues transcrites verbatim, validées et codifiées, cette recherche permettra de faire avancer le renouvellement des connaissances concernant l'histoire des pratiques en travail social au sens restreint (travail social professionnel) et au sens large (les mouvements sociaux) au Québec depuis la Révolution tranquille. La diffusion des résultats de recherche sera faite principalement au cours des années 1996 et 1997. Elle passera, entre autres, par diverses communications, par la sortie d'un ouvrage synthèse concernant le développement des pratiques sociales dans l'ensemble du Québec de 1960 à 1990 et par la publication de neuf monographies régionales concernant le développement des pratiques en travail social dans les neuf régions étudiées de 1960 à 1990<sup>2</sup>.

- 
1. Parmi les personnes qui assument des responsabilités spécifiques dans le projet de recherche « 30 ans de développement des pratiques en travail social au Québec (1960-1990) », il y a les responsables de neuf démarches régionales et les responsables de trois démarches thématiques. Pour les opérations régionales, les responsables sont : Réjean Mathieu de l'Université du Québec à Montréal (région de Montréal), Jacqueline Oxman-Martinez du CPEJ de la Montérégie (région de la Montérégie), Robert Mayer de l'Université de Montréal (région de Lanaudière), Léa Diotte et Louis Favreau de l'Université du Québec à Hull (région de l'Outaouais), Jean-Pierre Marquis de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (région de l'Abitibi-Témiscamingue), Clément Mercier de l'Université de Sherbrooke (région de l'Estrie), Yves Hurtubise et Jacques Caillouette de l'Université Laval (région de Québec), Jean-Marc Pilon et Serge Lapointe (région du Bas-Saint-Laurent), Jacques Saint-Onge et Martine Duperré (région du Saguenay-Lac-Saint-Jean). Pour les opérations thématiques, les responsables sont : Suzanne Lamont de l'Université du Québec à Montréal (dynamique professionnelle), Jacques Boucher et Christian Jetté de l'Université du Québec à Montréal (dynamique syndicale) et Louis Favreau de l'Université du Québec à Hull (dynamique communautaire).
  2. Pour plus d'information sur les objectifs, la problématique et la méthodologie du projet, voir VAILLANCOURT (1994).

## LES PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier que nous avons préparé pour ce numéro de NPS s'apparente à une sorte de rapport d'étape dans lequel nous n'avons pas la prétention de rendre compte de l'ensemble de la démarche de recherche menée dans le cadre du projet « 30 ans ». Il nous fournit l'occasion de livrer une partie de nos constats et de nos réflexions, ce qui nous permettra, éventuellement, de recueillir certains commentaires qui nous aideront à solidifier nos analyses ultérieures. Dans le temps, il privilégie les pratiques sociales des années 60, effleure celles des années 70 et néglige celles des années 80. Dans l'espace, il donne un coup de sonde dans trois des neuf régions couvertes par la recherche, soit dans l'Outaouais, la Montérégie et le Bas-Saint-Laurent. En outre, par rapport aux thèmes transversaux privilégiés dans la recherche, le dossier accorde une attention particulière à un thème en particulier, soit à celui du syndicalisme en lien avec l'identité professionnelle des travailleurs sociaux.

En plus de ce texte d'introduction, notre dossier contient six pièces :

- 1) Une entrevue avec Louis Beaupré, un travailleur social qui a été pour plusieurs un leader inspirant pour le développement des services sociaux, de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux et des politiques sociales s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté au cours des années 50 et 60 en particulier. Aujourd'hui, M. Beaupré est à la retraite dans la région de l'Estrie et il continue à suivre de près les dossiers d'actualité concernant le travail social et les politiques sociales. Le texte publié dans NPS représente une partie seulement d'une entrevue faite par Clément Mercier et Marie Malavoy en 1993. En publiant cette entrevue, nous voulons à la fois fournir une pièce documentaire de qualité aux lecteurs de NPS et rendre un hommage particulier à un pionnier du développement des pratiques et des politiques sociales au Québec que nous tenons en haute estime.
- 2) Un témoignage de Suzanne Lamont concernant l'entrevue de M. Beaupré. M<sup>me</sup> Lamont a travaillé avec M. Beaupré à l'agence de service social de Hull, dans la deuxième moitié des années 50, au moment où il était directeur de l'agence. Le témoignage laisse entrevoir une certaine admiration pour la « solidarité exceptionnelle » dont a fait preuve Louis Beaupré dans les divers milieux où il est passé. Ce dernier apparaît comme un « leader réfléchi » et inventif toujours soucieux de concilier théorie et pratique, de favoriser le développement de la compétence professionnelle, de valoriser la formation universitaire, de faire émerger des politiques

sociales plus justes, de faire reconnaître que les allocations sociales et les services sont des droits et non des privilèges. Suzanne Lamont nous rappelle que Louis Beaupré était capable de prendre la plume pour faire valoir et diffuser ses idées, ce qui constitue un exemple inspirant dans la profession. Mais son admiration à l'endroit de Louis Beaupré ne l'aveugle pas, puisqu'elle se permet de faire ressortir que, sur la question des rapports hommes-femmes et de l'équité salariale, Louis Beaupré demeurait un homme de son temps.

- 3) Un article de Léa Diotte et de Louis Favreau concernant le développement des pratiques sociales dans la région de l'Outaouais de 1960 à 1973.
- 4) Un article de Jacqueline Oxman-Martinez, Yvonne Streit et Johanne Charbonneau concernant le développement des pratiques sociales dans la région de la Montérégie de 1960 à 1970.
- 5) Un article de Serge Lapointe et de Jean-Marc Pilon concernant le développement des pratiques sociales dans la région du Bas-Saint-Laurent de 1960 à 1980.
- 6) Un article de Jacques Boucher et de Christian Jetté concernant le développement du syndicalisme dans les champs de pratiques où l'on retrouve des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales au cours des années 60 à 80.

En parcourant le dossier, le lecteur aura l'occasion de relever un certain nombre de points qui ressortent et d'autres qu'il souhaiterait approfondir. Voici quelques bribes de nos propres notes de lectures avec lesquelles le lecteur pourra comparer les siennes.

## **DES CONSTATS QUI RESSORTENT**

### **Émergence d'une régulation étatique des pratiques sociales**

Contrairement à certaines idées reçues, il ne faut pas voir l'étatisation des pratiques sociales et des services sociaux comme une transition qui serait apparue tout d'un coup au Québec. L'entrevue de Louis Beaupré et les articles concernant l'évolution des pratiques sociales dans trois régions au cours des années 60 et 70 permettent de constater que d'année en année, au cours des années 1960 à 1975 environ, l'emprise de l'État québécois et indirectement de l'État fédéral sur les pratiques sociales s'accroît graduellement au Québec. Pour comprendre ce qui se passe, il est utile ici de surveiller les interactions entre trois types d'activité étatique : d'abord, il

y a l'intervention de l'État sur le plan du financement ; ensuite, il y a l'intervention de l'État sur le plan de la définition des règles du jeu concernant les pratiques sociales ; enfin, il y a l'intervention de l'État sur le plan de la distribution des services. Même s'il faudra attendre la réforme Castonguay-Nepveu, mise en œuvre à partir de 1972, pour assister au remplacement de la distribution privée à but non lucratif des services par une distribution étatique effectuée par des établissements du réseau parapublic (Centres de services sociaux, Centres locaux de services communautaires, etc.), tout au long des années 60, on assiste à une implication de plus en plus grande de l'État québécois dans le financement et dans la régulation des services sociaux et des pratiques sociales.

Dans son entrevue, Louis Beaupré s'interroge à plusieurs reprises sur la réduction de la marge de manœuvre des agences de service social et de leurs ressources humaines (gestionnaires et intervenants) à mesure que leurs sources de financement proviennent de moins en moins des levées de fonds faites par les paroisses et les fédérations des œuvres de charité et de plus en plus du ministère de la Famille et du Bien-être. Citons ici Louis Beaupré :

Le terme public et l'idée de l'étatisation ont fait peur à tous les services sociaux dans les années 60. On craignait que le gouvernement mette la main sur les services sociaux, ce qu'il a fait effectivement. On aurait voulu conserver certaines caractéristiques de l'institution privée : initiative, action sociale, une certaine souplesse dans les budgets et les programmes.

L'étatisation signifiait devenir complètement dépendant du gouvernement. Moi, je m'attendais à ce que le gouvernement nous laisse une certaine liberté. Je n'ai jamais préconisé l'emprise totale. Peut-être que les gens qui ne pensaient pas comme moi ont interprété certains de mes écrits comme favorisant l'étatisation des services sociaux, alors que j'ai toujours préconisé le *partnership* et une marge de manœuvre à l'intérieur des services sociaux. Je ne voulais pas que les services sociaux deviennent plus bureaucratisés qu'ils l'étaient déjà et que les formules et les directives pleuvent sur nos services sociaux advenant la prise en charge par le gouvernement.

Les propos de Louis Beaupré laissent peut-être transparaître une certaine ambivalence concernant la portée réelle de certaines positions qu'il a adoptées dans ses écrits antérieurs concernant le rapport entre les agences et l'État. Beaupré semble reconnaître avoir, dans le passé, argumenté à la fois en faveur d'un rôle accru des pouvoirs publics dans le domaine de l'assistance aux pauvres et du maintien d'une certaine autonomie des institutions non publiques dans le domaine social. Peut-être que cette position pourrait être réinterprétée aujourd'hui comme celle de vouloir concilier un accroissement du financement public avec le maintien d'une distribution non publique des services.

## **Le recours au financement public par les organismes privés à but non lucratif a un impact sur le type de pratiques sociales priorisées par ces mêmes organismes**

Deux exemples concrets reviennent à plus d'une reprise dans les articles du dossier et dans l'entrevue avec Louis Beaupré concernant les liens entre le financement de l'État et le développement des pratiques sociales.

Le premier exemple concerne *la désinstitutionnalisation des services sociaux concernant l'enfance et la jeunesse* favorisée par l'État québécois à partir du début des années 60, lorsque le ministère de la Famille et du Bien-être social du Québec a décidé de donner un montant forfaitaire aux agences de service social pour chaque adoption d'enfant. Louis Beaupré parle de 180 \$ par adoption. Oxman-Martinez, Streit et Charbonneau font référence à l'impact des subventions du Ministère concernant les pratiques d'adoption dans le financement des agences. Nous pouvons comprendre ici que l'incitatif financier dont il est question encourage les agences de service social à envoyer moins d'enfants vers les orphelinats, à en placer un plus grand nombre dans les familles d'accueil et, éventuellement à en laisser ou ramener un plus grand nombre dans leur famille naturelle.

Le deuxième exemple renvoie à la décision du gouvernement du Québec, à partir du début des années 60, visant à demander à *la majorité des agences de service social de s'impliquer dans l'administration de l'aide sociale concernant les personnes aptes au travail*. Les trois articles concernant les pratiques sociales en région attirent l'attention sur l'importance de ce point tournant pour les pratiques sociales en Outaouais, en Montérégie et au Bas-Saint-Laurent. Beaupré nous informe que ce changement s'est produit également dans la région de l'Estrie. Il faut comprendre ici que les agences, dans les régions mentionnées et dans plusieurs autres régions du Québec, ont assumé ce rôle dans la gestion de ce qu'on appelait à l'époque «l'assistance-chômage<sup>3</sup>» à partir du début jusqu'à la deuxième moitié des années 60, soit jusqu'à ce que le gouvernement du

3. L'appellation «assistance-chômage» s'explique ici par le fait que le gouvernement fédéral avait adopté en 1956 la *Loi d'assistance-chômage* en vertu de laquelle il offrait aux provinces qui avaient des programmes d'assistance sociale concernant des clientèles aptes au travail et dans le besoin, de partager les coûts de ces programmes d'assistance. À l'automne 1959, au moment où le taux de chômage dépassait 10%, le gouvernement du Québec a décidé de se prévaloir de cette offre fédérale, de modifier ses programmes d'assistance pour les rendre admissibles aux familles et aux personnes qui avaient des problèmes de pauvreté liés au chômage et de signer une entente fédérale-provinciale en vertu de la *Loi d'assistance-chômage*. Par la suite, le gouvernement du Québec s'est tourné vers les agences pour les inviter à jouer un rôle dans la gestion de l'assistance sociale sur leur territoire, ce qui devait les amener à statuer sur les cas admissibles et à verser les chèques d'assistance aux personnes et aux familles concernées.

Québec commence à instaurer un réseau public de bureaux locaux et régionaux d'assistance sociale (soit des espèces de Centre Travail Québec avant la lettre) et favorise ainsi une certaine gestion étatique de l'aide sociale qui a continué jusqu'à aujourd'hui. Cependant, cette reconfiguration des services liés à l'aide sociale ne comportait pas seulement des avantages. Concrètement, à partir du moment où les agences privées à but non lucratif s'occupaient de l'administration de l'aide sociale aux personnes dans le besoin en raison de l'exclusion du marché du travail, une partie importante de leur budget et de leur personnel devait être consacrée à ces tâches. Plusieurs articles de notre dossier font ressortir l'importance de l'administration de l'assistance sociale sur le développement des services sociaux des agences à la fois pendant les années où cette administration a été confiée aux agences et pendant les années où elle leur a été enlevée. Ils laissent comprendre également que le personnel des agences qui s'occupait de ces tâches disposait habituellement d'une formation moins poussée en travail social. Mais notre dossier ne permet pas de saisir nettement quels étaient les avantages et inconvénients de ces décisions. Nous comptons bien pousser l'analyse de cette question ailleurs.

### **Évolution des dynamiques professionnelle et syndicale**

Le dossier permet de constater que les pratiques sociales des années 60 ont été marquées d'abord par une vague de professionnalisation qui se faisait sentir depuis les années 50 et n'a fait que s'intensifier au cours des années 60, puis par une vague de syndicalisation qui surgit dans les hôpitaux à partir de 1963 et dans les agences à partir de la fin des années 60. Plusieurs pièces du dossier donnent matière à réflexion concernant la cohabitation des dimensions professionnelle et syndicale dans les pratiques sociales. Cette cohabitation semble avoir été recherchée activement par les travailleuses sociales qui ont lutté pour la syndicalisation dans les milieux hospitaliers comme l'hôpital Sainte-Justine dans la première moitié des années 60. Elle semble avoir été moins recherchée et expérimentée par les intervenants sociaux qui sont devenus syndiqués à la fin des années 60. Le mouvement de syndicalisation que l'on retrouve dans les agences de service social au cours des années 1968 à 1970 met en relief des problèmes que ne semblait pas pouvoir régler la professionnalisation, notamment des problèmes relatifs aux conditions salariales et aux autres conditions de travail. L'article de Lapointe et Pilon attire l'attention sur le fossé qui s'est creusé dans les années 70 dans la région du Bas-Saint-Laurent entre les tenants de la professionnalisation, d'une part, et les tenants de la syndicalisation dans les milieux de l'intervention sociale, d'autre part. Comme les articles sur l'Outaouais et la Montérégie n'abordent pas cette



question en référence aux années 70, il est difficile de savoir à partir du dossier si le constat fait pour le Bas-Saint-Laurent est applicable à d'autres régions. À partir d'autres données de recherche non utilisées dans le cadre de ce dossier, nous faisons l'hypothèse que les années 70 ont été marquées par des tensions grandissantes entre l'identité professionnelle et l'identité syndicale dans la majorité des régions du Québec. Ces tensions auraient persisté pendant une bonne partie des années 80 et se seraient atténuées depuis la fin des années 80.

### **Passerelles entre les pratiques institutionnelles et communautaires**

Parmi les hypothèses qui traversent notre démarche de recherche, il s'en trouve une à laquelle nous tenons beaucoup. Elle peut être formulée de la façon suivante : *le renouvellement des pratiques sociales est favorisé dans les lieux et les moments où il y a davantage de passerelles entre les pratiques de type plus institutionnel (par exemple, dans les agences sociales des années 60, ainsi que dans les CSS, les CLSC, les centres de réadaptation des années 70) et les pratiques de type plus communautaire (par exemple, les comités de citoyens des années 60, les organismes populaires, féministes et communautaires des années 70); à l'inverse, le renouvellement des pratiques sociales est moins favorisé dans les lieux et les moments où il y a moins de passerelles entre les pratiques de type plus institutionnel et celles de type plus communautaire.* Les articles concernant le développement des pratiques sociales dans les régions de l'Outaouais et du Bas-Saint-Laurent nous permettent de commencer à documenter et à valider cette hypothèse, même si les passerelles demeurent souvent étroites. Par contre, l'article concernant le développement des pratiques en Montérégie fournit moins d'éléments probants à cet égard dans la mesure où il laisse entendre que le mouvement communautaire en Montérégie n'avait pas commencé à émerger pendant les années 60, ce dont nous ne sommes pas encore tout à fait convaincu !

### **La question de l'influence des Églises et des normes religieuses sur les pratiques sociales doit être traitée avec finesse**

Parmi les questions délicates à traiter dans l'histoire des pratiques sociales au Québec, il s'en trouve une qui donne du fil à retordre à nombre d'analystes. Nous faisons référence à l'impact des Églises et des valeurs religieuses sur les pratiques sociales. Dans notre dossier, cette variable est analysée

dans plusieurs textes. *Il en ressort une représentation plurielle et non monolithique de l'influence de la religion.* À cet égard, il est intéressant de rappeler les différences que l'article d'Oxman-Martinez, Streit et Charbonneau fait ressortir entre la tradition catholique et la tradition protestante dans le développement des pratiques en Montérégie pendant les années 60. Ces différences se manifestent dans le fait que la culture protestante s'est montrée plus empressée que la culture catholique à mettre en valeur la laïcité, la formation professionnelle. Dans le même sens, il est intéressant de voir comment Diotte et Favreau font ressortir que dans l'Outaouais, la tradition catholique, en faisant des emprunts aux traditions protestantes ontariennes, se trouvait à avoir des côtés « protestants ».

Plus fondamentalement, l'article de Diotte et Favreau nous aide à saisir comment l'influence religieuse sur les pratiques sociales relevant de l'Église catholique était elle-même multidimensionnelle. À côté du poids d'un courant catholique conservateur sur les pratiques sociales, sur lequel l'article s'arrête moins, il y a une Église progressiste qui s'investit intensément dans le développement des pratiques sociales de type communautaire. Cette Église, qui recherche la solidarité avec les composantes les plus pauvres de la population, est animée par un évêque progressiste, M<sup>gr</sup> Charbonneau<sup>4</sup> et elle est inspirée par des leaders sociaux qui appartiennent souvent à des communautés religieuses, notamment à la communauté des Oblats et des Capucins dont plusieurs des membres sont engagés activement dans les comités de citoyens de la région. Paradoxalement, l'essor du développement social communautaire doit beaucoup à la dimension religieuse dans cette région. L'article de Lapointe et Pilon révèle que des développements analogues surviennent dans la région du Bas-Saint-Laurent, puisque les retombées communautaires de l'expérience décevante du BAEQ ont été assumés, pour une part importante, par des acteurs reliés à l'Église catholique, notamment dans des expériences comme celles des Opérations Dignité I, II et III et le JAL.

Toutefois, la contribution de l'article de Diotte et Favreau et de celui de Lapointe et Pilon sur l'influence de la dimension religieuse dans leur région respective nous amène à nous demander si l'analyse de l'influence du facteur religieux catholique dans la région de la Montérégie ne pourrait pas être poussée plus loin, une fois qu'on a mentionné que l'évêque du diocèse de Saint-Jean, M<sup>gr</sup> Coderre, a exercé une influence allant dans la ligne des enseignements du Concile Vatican II.

---

4. Voir à ce sujet un article bien informé publié dans un numéro antérieur de la revue (POIRIER, 1995).

## **La place des femmes dans les pratiques sociales**

Plusieurs pièces du dossier, notamment l'article sur la Montérégie, documentent la thèse voulant que dans les lieux de pratiques des années 60, les femmes aient été très présentes dans l'intervention de première ligne et beaucoup moins dans les postes de direction. On note toutefois une exception dans la région du Bas-Saint-Laurent, puisque l'Agence de Rimouski est dirigée par une femme au cours des années 1968-1971. Mais il reste à se demander s'il s'agit là de l'exception qui confirme la règle, comme nos autres données nous invitent à le penser.

## **Une organisation du travail hiérarchique et un type de gestion paternaliste**

Dans la problématique mise de l'avant dans notre recherche (Vaillancourt, 1994), nous conférons beaucoup d'importance à la question de l'organisation du travail et de la gestion. Dans le présent dossier, l'article de Boucher et Jetté, de même que celui de Diotte et Favreau, attirent notre attention sur le fait que les intervenants sociaux, dans les agences privées à but non lucratif des années 60, ne participent pas aux instances décisionnelles de l'organisme tout en étant soumis à un type de gestion que l'on qualifie souvent de paternaliste. Les intervenants salariés n'ont pas de place aux conseils d'administration des agences, où les notables de la communautés sont par ailleurs fort présents. On n'est pas encore en présence de l'organisation tayloriste du travail que l'on retrouvera dans les établissements étatisés, c'est-à-dire parapublics, des années 70 et 80. Néanmoins, on est en présence d'une organisation du travail hiérarchique qui considère normale l'exclusion du personnel et de la clientèle des lieux décisionnels et consultatifs de l'institution sociale. Ces situations ne semblent pas étrangères au mouvement de syndicalisation dans les agences de service social à la fin des années 60.

## **DES QUESTIONS À APPROFONDIR**

Toutefois, notre dossier laisse un certain nombre de questions en suspens, ce qui est tout à fait normal lorsqu'on cherche à rendre compte de façon partielle d'une recherche qui demeure présentement en cours et qui donne accès à des pièces et à des données qui n'ont pas été utilisées ici. Même en référence aux points qui ressortent et que nous avons relevés ci-dessus, il est évident que l'analyse que nous ferons en nous appuyant sur le développement des pratiques sociales dans neuf régions, au lieu de

trois, aura la possibilité d'être plus assurée et nuancée à la fois. En outre, il y a des thèmes qui ont été à peine effleurés ici et qui devront être approfondis dans nos productions à venir. Voici quelques-uns des aspects qu'il serait intéressant d'examiner ou de réexaminer, parmi d'autres.

### **Relations CSS-CLSC au début de la réforme Castonguay**

Nous avons le sentiment que l'histoire des relations entre les CSS et les CLSC demeure à faire pour une bonne partie, en dépit de tout le discours consacré à cette question dans le passé ; elle est à peine effleurée dans le dossier et nous aurons à y revenir bientôt. Il faut rappeler ici que les CSS sont apparus presque en même temps, en 1973-1974, dans toutes les régions du Québec, tandis que les CLSC ont été développés très inégalement d'une région à l'autre. Dans l'Outaouais, région pilote, un réseau universel de CLSC s'établit dès le début de la réforme Castonguay dans la première moitié des années 70. Dans les régions du Bas-Saint-Laurent, les CLSC arrivent plus tardivement et au compte-gouttes. On sait qu'à l'occasion des transferts CSS-CLSC, vers 1983 et 1984, de fortes tensions apparaîtront entre ces deux types d'établissements. Mais qu'en était-il dans les années 70? Quelles positions étaient véhiculées par la direction des agences de services sociaux concernant les avantages à favoriser l'établissement CSS ou l'établissement CLSC au début des années 70? Quelles positions étaient véhiculées par la direction des organismes communautaires autonomes concernant la même question?

### **Influence des Églises et de la régulation religieuse sur les pratiques sociales**

Lorsqu'on examine l'influence de la religion sur les pratiques sociales, on se limite peut-être trop souvent à s'appliquer à cerner l'influence formelle des institutions ecclésiales, des autorités religieuses et des cadres religieux sur les intervenants sociaux et sur les institutions sociales. Ces examens sont nécessaires et révélateurs, mais insuffisants. Il importe de chercher aussi à cerner certaines formes d'influences religieuses moins visibles, mais non moins importantes. Nous faisons référence ici à l'influence des normes religieuses sur les modes de régulation des pratiques des clientèles, des gestionnaires et des intervenants reliés au domaine social. Par exemple, les pratiques des travailleuses sociales des agences à l'endroit des mères célibataires, au tournant des années 50 et 60, n'ont pas besoin d'être soumises à des directives religieuses formelles pour être religieusement normées. Dans de telles situations, les intervenantes peuvent très bien être

conditionnées religieusement à encourager les « mères célibataires » à accepter le placement de leur enfant dans une institution ou dans une famille d'accueil au lieu de le garder.

### **Évolution des transactions entre les secteurs marchand, étatique et communautaire et leur culture propre**

Les informations fournies dans le dossier et complétées par d'autres pourraient fort bien être analysées à partir d'un cadre d'analyse qui mettrait en lumière les évolutions et les interactions entre trois types de ressources et d'acteurs économiques. Nous faisons allusion ici aux ressources et interventions relevant du secteur marchand (quasiment oublié dans le dossier mais existant néanmoins à l'époque<sup>5</sup>), du tiers secteur associatif ou privé à but non lucratif (dont les agences en service social d'avant la réforme Castonguay) et du secteur public et parapublic (*cf.* les établissements issus de la réforme Castonguay à partir de 1972). Ne serait-il pas important de réfléchir de façon dynamique à l'évolution des brassages de diverses cultures organisationnelles résultant des changements qui ont surgi au cours des années 60 et 70? Lorsque l'étatisation des services sociaux et des pratiques sociales a connu un immense bond en avant au début des années 70, qu'a-t-on retenu des éléments de la culture des agences de service social et des autres institutions privées à but non lucratif? Léa Diotte et Louis Favreau nous livrent des pistes de réflexion intéressantes à cet égard dans ce qu'ils ont appelé leur « deuxième conclusion ».

En outre, si l'on tient compte de cette distinction entre trois secteurs de ressources, ne serait-il pas intéressant, dans une analyse plus poussée de l'évolution des dynamiques syndicale et professionnelle, de cerner les ressemblances et différences entre les types de pratiques syndicales et professionnelles que l'on retrouve dans les secteurs associatif, marchand et public?

### **Évolution des pratiques sociales concernant les exclus du marché du travail**

Plusieurs articles du dossier, celui de Diotte et Favreau en particulier, en revenant sur le rôle des agences et des intervenants sociaux des années 60

---

5. Que l'on pense tout simplement aux institutions du réseau ANBAR dans le domaine de la déficience intellectuelle qui sont demeurées des ressources privées à but lucratif sur la Rive-Sud de Montréal au cours des années 60 et pendant une bonne partie des années 70 (c'est-à-dire jusqu'en 1977).

dans la gestion de l'aide sociale et dans l'aide aux familles et individus aux prises avec le problème du chômage et de l'exclusion du marché du travail, nous offrent des points de repère précieux pour poser en cette fin des années 90 le problème des responsabilités des professionnels et techniciens du social face au problème de la pauvreté et de l'exclusion. Comment se fait-il que, dans la culture des travailleurs sociaux et dans leurs programmes de formation en particulier, en ces années où les exclus à temps plein ou à temps partiel du marché du travail constituent plus de 20% des personnes de 15 à 64 ans, si peu d'importance est accordée à la prise en compte des problèmes de chômage et de pauvreté qui constituent pourtant les déterminants majeurs de la santé et du bien-être de la population? Comment expliquer que les travailleurs sociaux et leurs institutions aient pu être si proches de ces problèmes au milieu des années 60 et s'en éloigner pourtant par la suite?

### **Bibliographie**

- POIRIER, Roger (1995). « Engagement social du diocèse Gatineau-Hull (1963-1987) », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, hiver, 173-183.
- VAILLANCOURT, Yves (1994). « Le projet de recherche "30 ans de développement des pratiques en travail social au Québec (1960-1990)" », *Canadian Social Work Review/ Revue canadienne de service social*, vol. 11, n° 2, été, 265-273.